

Arrêté promulguant divers actes législatifs

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article unique Les actes législatifs suivants sont promulgués :

1. Loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 25 juin 2024.

L'entrée en vigueur est fixée **au 1^{er} septembre 2024**.

2. Décret portant octroi d'un crédit-cadre de 29'800'000 francs en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel, du 25 juin 2024.

L'entrée en vigueur est fixée **avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024**.

3. Décret portant octroi d'un crédit-cadre de 30'000'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques 2024-2029, du 25 juin 2024.

L'entrée en vigueur est fixée **avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024**.

4. Loi modifiant la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU), du 25 juin 2024.

L'entrée en vigueur est fixée **avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024**.

5. Décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant total de 65'000'000 francs, destinés au cautionnement des emprunts des établissements médico-sociaux, du 26 juin 2024.

6. Loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, du 26 juin 2024.

L'entrée en vigueur est fixée **au 1^{er} septembre 2024**.

7. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies

par les acteurs de la formation pratique de l'offensive de formation prévue par l'initiative sur les soins infirmiers pour la période 2024-2032 et à de premières mesures d'accompagnement, du 26 juin 2024.

Neuchâtel, le 21 août 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND

(Lois et décrets publiés dans la Feuille officielle N° 28, du 12 juillet 2024)